

VARIETES

Liturgie. — A la suite des fêtes solennelles célébrées à Saint-Pierre-de-Rome pour le quinzième centenaire de la mort de saint Jean-Chrysostome, le Père Gaisser, de l'ordre de Saint-Benoit, directeur du collège grec pontifical, a demandé au Saint-Père, comme couronnement de ces splendides fêtes, de conférer au saint docteur le titre de patron céleste des prédicateurs et orateurs sacrés. Déjà Léon XIII avait engagé les prédicateurs à se mettre sous la protection de ce prince de l'éloquence chrétienne, qui savait si bien conformer sa vie à ses enseignements. Sa Sainteté Pie X a daigné accueillir avec bienveillance cette proposition, et a conféré officiellement, le 8 juillet 1908, à saint Jean-Chrysostome le titre de patron des orateurs sacrés.

Ce patronage, au point de vue strictement liturgique, n'entraîne aucune conséquence ni pour l'office ni pour la messe. Tout au plus pourra-t-il être plus tard signalé par une phrase à la fin de la sixième leçon des matines, mais cette addition

— Quoique la vie de saint Bonaventure soit des mieux connues, cependant jusqu'ici les leçons historiques destinées à la résumer, dans le bréviaire romain, étaient d'une rare concision. Il n'y avait que deux leçons propres, et pour la troisième on s'adressait au commun des docteurs. Le cardinal Agliardi, successeur de saint Bonaventure sur le siège suburbicain d'Albano, vient de prendre l'initiative, avec quelques évêques, de demander au Saint-Siège de traiter un peu mieux le docteur séraphique. Aux leçons actuelles trop maigres, *nimum jejuna*, dit la supplique, on pourrait substituer celles du bréviaire franciscain.

Ce vœu a été bien accueilli du Souverain-Pontife, qui a ordonné pour l'avenir dans le bréviaire romain la substitution demandée. Le décret apostolique du 22 juillet 1908.